

Divertissement de cour

Champ disciplinaire (s)

HISTOIRE
MUSIQUE
HISTOIRE DES ARTS

Niveau (x)

PRIMAIRE
SECONDAIRE

Présentation

Durant la seconde moitié du XVI^e siècle, la cour de France est certainement l'une des plus brillantes d'Europe, et l'une de celles qui déploient le luxe le plus étincelant et le plus ingénieux dans leurs divertissements.

Document



Bal à la cour d'Henri III, dit « Bal du duc d'Alençon »

Musée du Louvre, Paris,
INV 8730

Commentaire

Pour l'homme de la Renaissance, le divertissement n'est jamais gratuit : il participe à un vaste programme de développement personnel, social et politique, et constitue l'une des marques les plus visibles d'un rang, d'un statut social, d'un pouvoir. Plus précisément, c'est dans l'art de la danse que le parfait courtisan se doit d'exceller, afin d'assumer sa position dans l'élite aristocratique du royaume. En effet, si « la danse ou saltation est un art plaisant & profitable, qui rend & conserve la santé, convenable aux jeunes, agreable aux vieux, & bien seant a tous, pourveu qu'on en use modestement en temps & lieu, sans affectation vicieuse », elle est aussi « une espece de Rhetorique muette, par laquelle l'Orateur peult par ses mouvements, sans parler un seul mot, se faire entendre, & persuader aux spectateurs, qu'il est gaillard digne d'estre loué, aymé, & chery. » Rédigées par Thoinot Arbeau dans son *Orchésographie*, traité en forme de « dialogue de la danse et de la manière de danser » publié pour la première fois en 1589 (Langres, J. Des Prez), ces lignes résument parfaitement l'enjeu que représente alors la maîtrise de la danse. Celle-ci incarne en effet les principales valeurs de la noblesse : l'élégance, la grâce, le maintien du corps mais aussi la maîtrise de soi. Au même titre que les autres exercices du corps tels que l'équitation ou l'escrime, symboles de prestance et de force, la danse joue un rôle majeur dans la civilité de cour. Élément essentiel de l'éducation aristocratique, elle revêt ainsi une dimension qui dépasse largement le cadre du simple divertissement. Elle se pratique sous deux formes dont les enjeux sociaux, bien qu'assez différents, sont complémentaires : le ballet de cour et le bal.

Né à la cour brillante des derniers Valois, le ballet de cour est, jusqu'au règne de Louis XIV, le divertissement le plus emblématique de la cour de France. Spectacle composite et éphémère, il mêle airs et « récits » vocaux, véritables fils conducteurs d'une action davantage concentrée dans les nombreuses « entrées » dans lesquelles évoluent les danseurs, masqués et revêtus de costumes somptueux suffisamment suggestifs pour permettre l'identification du personnage qu'ils sont censés « représenter ». Construits sur des sujets allégoriques ou à trame mélodramatique issue de la fable mythologique, ou encore du type plus léger de la mascarade, les ballets dansés à la cour de France ont toujours un lien étroit avec l'actualité et répondent tous à un même dessein de représentation et d'affirmation du pouvoir.

La réalisation d'un ballet de cour nécessite la complicité de nombreux intervenants. Le dessein général est généralement confié à un seigneur, chargé de concevoir et diriger le projet en répartissant les tâches : la musique vocale incombe au chef de la musique profane, le Surintendant de la Musique de la Chambre ; la musique instrumentale quant à elle est confiée aux meilleurs membres des « Violons » du roi qui se concertent avec le « maître de ballet » chargé de régler les pas sur les « airs de violons », de superviser la scénographie et plus largement de veiller à la cohérence de l'ensemble.

Habituellement dansés durant le Carnaval, les ballets sont donnés dans les lieux

de résidence de la cour ; à Paris, ils se tiennent le plus souvent dans la salle du Petit-Bourbon, située le long du quai de la Seine entre le Louvre et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, au niveau de l'actuelle Colonnade. La salle est aménagée de gradins qui permettent aux spectateurs de surplomber l'espace afin d'admirer les évolutions chorégraphiques, la plupart du temps symboliques. Le ballet s'enchaîne généralement par un bal, qui emmène toute la cour jusqu'à l'aube.

Moment d'échanges régis par des codes sociaux précis, le bal est une autre occasion de réunir les membres influents de la cour et c'est par lui, par exemple, que se poursuit, jusque très tard dans la nuit, une soirée commencée par un ballet de cour. Dans le Louvre d'Henri IV, c'est généralement dans la salle des Cariatides (où l'on peut encore voir la tribune des musiciens), la salle haute ou, quand il y a ballet, la salle du Petit-Bourbon, que, durant le bal, peuvent se faire et se défaire les alliances politiques ou amoureuses, que se trament les intrigues et que, par là même, dépendent parfois les destinées du royaume...

Les pas et la « manière » des danses de bal en usage en France durant la seconde moitié du XVI^e siècle nous sont connus par l'intermédiaire d'un précieux traité rédigé par Jean Tabourot sous forme d'un dialogue entre Thoinot Arbeau (anagramme de l'auteur) et son disciple Capriol, intitulé *Orchésographie*, publié pour la première fois à Langres en 1589 et réédité en 1596. Emmenées par les « Joueurs d'instrumens » de la Musique de la Chambre du roi et notamment les fameux « Violons », ces danses peuvent se répartir en deux grandes catégories :

- les danses en chaîne ou en cercle, appelées branles, d'origine populaire (branles double, simple, gai) ou régionale (branles de Poitou, de Champagne, de Haut-Barrois, etc.) ; les pas de base peuvent être combinés dans des branles « coupés », ou donner lieu à des mimiques sous forme de branles « morgués » ;
- les danses nobles, plus raffinées et souvent plus complexes ; on y distingue les danses « basses », qui s'exécutent à pas glissés et, selon Arbeau, « d'une gravité posée » (pavane, passemèze, allemande), généralement en couple et en procession ou cortège, par opposition aux danses « hautes », plus vives, dont les pas forment des mouvements plus verticaux et sautés (gaillarde, volte, saltarelle, courante, gavotte...).

C'est donc sans aucun doute un bal que le document iconographique évoque. Celui-ci se déroule à la cour d'Henri III, beau-frère et prédécesseur d'Henri IV sur le trône de France. Cette scène se déroule peut-être dans la salle haute du Louvre.

Dans un décor de solives peintes et de tapisseries murales, on y voit un groupe de nobles danser, accompagné de quatre musiciens, sur un sol jonché de fleurs. Au premier plan, à gauche, on reconnaît le roi Henri III, l'épée au côté, portant l'ordre du Saint-Esprit qu'il a créé en 1578. Il est vêtu d'un habit de cour : pourpoint en pointe et boulevart (type de haut-de-chausse caractéristique des années 1580) porté sur une culotte tailladée d'une multitude de petits crevés. Il a abandonné la

fraise pour un petit col blanc, signe de simplicité et de gravité, que l'on retrouve sur les portraits royaux de la même décennie. Il porte enfin une toque agrémentée d'aigrettes. Derrière le roi, se tiennent, de gauche à droite, le duc de Mayenne, Christine de Lorraine, sa nièce, la reine mère Catherine de Médicis et l'ultra-catholique duc de Guise dont l'austérité du vêtement trahit les accointances avec l'Espagne de Philippe II, et contraste avec les costumes chatoyants de la cour de France : vertugadin à plateau des femmes, fraises ouvertes en éventail qui encadrent le visage, coiffures soutenues d'un cercle de perles ou ornées d'orfèvreries, brocarts de vives couleurs. Une femme de dos, assise de trois-quart, invite le spectateur à entrer dans la danse.

Par leur position en cercle et leurs mouvements habilement suggérés, le groupe est très probablement entraîné dans un branle, qui se danse en chaîne, fermée ou ouverte, face au centre et qui progresse par pas latéraux, d'abord vers la gauche puis vers la droite ; ces derniers doivent être de moindre amplitude que les premiers afin de faciliter le mouvement de déplacement de l'ensemble, qui doit rester fluide.

Suggestion d'utilisation avec les élèves

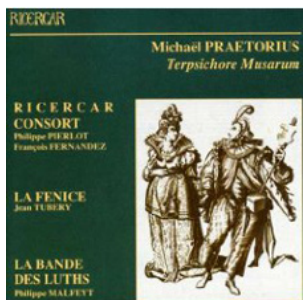
Le divertissement a pour principale fonction d'assurer la bonne marche de la société de cour, essentiellement sous deux formes, dont les enjeux sont différents et complémentaires : le ballet, acte et message politique, et le bal, acte social.

Les élèves écoutent tout d'abord l'extrait d'une mascarade de cour (Ballet des Coqs, 1603), qu'ils peuvent agrémenter selon leur imagination de mimes et mouvements bouffons, après en avoir défini le sujet central (les coqs). Une courte initiation au bal leur permet ensuite d'expérimenter l'implication de la danse dans la société de cour : ils comprennent ainsi l'importance de valeurs telles que la prestance, le maintien du corps ou la maîtrise de soi, nécessaires à tout courtisan pour asseoir son rang au sein du groupe. On propose de pratiquer les deux branles de base du bal (comme pour toutes les danses de bal, on commencera du pied gauche) :

- le branle double, pour lequel on fera deux pas latéraux vers la gauche, puis deux pas plus petits vers la droite
(voir « Tabulature pour danser les branles doubles »)

- le branle simple, qui consiste en deux pas latéraux vers la gauche, puis un seul pas vers la droite
(voir « Tabulature du branle simple »)

Documents complémentaires



3 documents musicaux :

- Anonyme : *Ballet des Coqs* (1603)
- Pierre-Françisque Caroubel : Branles doubles
- Pierre-Françisque Caroubel : Branles simples

Tablature pour danser les branles doubles.

de l'un branle double. Mouvements pour danser le branle double.

	Ces quatre pas font double a gauche.
	Ces quatre pas font vn double a droit.

Continuation de l'air du branle double. Mouvements decoupez, comme des six à six.

	Ces quatre pas font vn double a gauche.
	ces cinq pas font double droit decouppé.

Tablature du branle simple.

de l'un branle simple. Mouvements pour danser le branle simple.

	Ces quatre pas font vn double a gauche.
	Ces deux pas font simple a droit.

Continuation de l'air du branle simple. Mouvements decoupez comme ceux de un branle double.

	Ces quatre pas font double a gauche.
	Ces trois pas font vn simple a droit.

« Tablature pour danser les branles doubles », dans Thoinot Arbeau, *Orchésographie...*, Langres, Jehan Des Prez, 1589, f. 69v

« Tablature du branle simple », dans Thoinot Arbeau, *Orchésographie...*, Langres, Jehan Des Prez, 1589, f. 71-71v